

Thierry Jallas "faire entendre une voix discordante"

Article rédigé par *Antoine Besson*, le 31 mai 2012

Thierry Jallas, candidat dans la 8eme circonscription de Seine-et-Marne, explicite pour libertepolitique.com ses idées et ses valeurs.

Votre candidature :

Pourquoi vous présentez-vous ?

Pour défendre des idées et des valeurs qui me tiennent à cœur, susceptibles de contribuer au bien commun.

Dans quelle circonscription ?

8e de Seine-et-Marne.

Pour quel parti ?

Le Parti Chrétien Démocrate (Christine BOUTIN), avec le soutien du Parti Libéral Démocrate et de l'Alliance Centriste (Jean ARTHUIS), ainsi que de l'association Alternative Libérale.

Qu'est-ce qui vous motive personnellement ?

Exercer une forme de charité consistant à organiser la société de façon à ce que le prochain n'ait pas à se trouver dans la misère (voir article 208 du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église).

En quoi votre candidature a-t-elle un sens dans le contexte politique actuel ?

Depuis plus de 40 ans, j'entends la classe politique tenir un langage qui est destiné à plaire mais n'est pas celui de la Vérité. Il n'est pas conforme au décalogue, aux règles de juste conduite, à la Doctrine Sociale de l'Église. Je souhaite donc tenter de faire entendre une voix discordante.

Comment envisagez-vous votre action si vous êtes élu ?

Je n'envisage pas d'être élu. Si je l'étais, je serais un élu isolé au milieu d'élus étatistes, socialistes, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre. La seule possibilité serait de tenter de profiter de cette fonction pour faire entendre mes idées et propositions auprès des médias et donc, du grand public.

Si vous n'êtes pas élu comment envisagez-vous la suite de votre engagement politique ?

Je souhaite développer une organisation syndicale professionnelle (www.aecspl.oxatis.com) crée il y a quelques années pour promouvoir auprès des salariés une partie des thèmes de ma campagne : notamment, la nécessité de reconnaître l'intangible dignité de chaque personne et donc de respecter sa liberté. Au plan économique, cela suppose le respect du libre marché, en particulier le libre marché de l'emploi (pour revenir au plein emploi), celui de l'éducation, des assurances sociales, du logement, des transports en commun, etc..

Votre programme :

Dans le contexte de crise que nous traversons, comment imaginez-vous les mesures économiques à prendre pour remettre l'économie au service de l'Homme ? En particulier la finance ?

Il faut libérer les marchés, comme expliqué plus haut. Actuellement, chacun cherche à « acheter » les hommes de l'État, compte tenu du pouvoir que celui-ci s'est arrogé

François Hollande a proposé un programme qui annonce de nombreuses réformes de société directement liées au respect de la vie. Quelles sont vos positions sur l'euthanasie et la recherche sur les cellules souches embryonnaires ? L'avortement ?

Je suis en plein accord avec l'Église sur ces sujets : les enfants à naître et les personnes en fin de vie sont tout aussi respectables que les autres, leur intangible dignité et, donc, leur vie, doit être protégée.

Le Président entend également réformer le mariage civil pour l'ouvrir aux personnes de même sexe. Le ministre de la famille a déjà pris des engagements allant en ce sens. Cela ouvrirait bien évidemment la porte à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Comment vous situez-vous par rapport à ces débats ?

Il n'y a aucune raison de céder aux pressions du lobby homosexuel qui veut obtenir un changement de la définition de ce mot français : « mariage ». Ceci, probablement, pour introduire ou entretenir la confusion dans l'esprit de nombreux compatriotes.

Je professe le droit des enfants à grandir dans une famille unie, fondée par un homme et une femme. Le désir de certains couples homosexuels d'adopter un enfant doit s'effacer devant ce droit naturel des enfants.

L'Education nationale est en échec depuis de nombreuses années. En partie parce que cette institution est le siège d'une idéologie permissive, égalitariste et dépassée ; mais aussi parce qu'elle privilégie le « pédagogisme » sur la transmission des savoirs. Quelle est votre analyse et comment redresser la barre ?

Il faut d'urgence libéraliser l'économie. Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. C'est donc à eux de choisir librement l'établissement scolaire où ils souhaitent que chacun de leurs enfants aille. L'État ne devrait même pas intervenir dans le financement de l'enseignement.

La gestion de l'Education nationale est actuellement très centralisée ce qui peut-être un frein à l'attention aux enfants sur le terrain. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que l'État devrait libérer le marché de l'éducation et, donc, s'en désengager. Ce sont les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation des enfants, pas l'État !

La France est en situation de crise et face à un impératif de mise en adéquation de ses dépenses publiques (55% du PIB) avec ses ressources publiques (45% du PIB). Pourtant elle a l'une des administrations étatiques les plus lourdes d'Europe et ses missions, effectifs et structures n'ont pas évolué malgré la décentralisation et le changement du monde environnant. Les Français la ressentent aujourd'hui comme de moins en moins efficace et de plus en plus contraignante. Comment selon vous serait possible la recherche d'un nouvel équilibre qui ne se traduise pas tout simplement par un surcroît d'effectifs et un surcroît d'impôts, mais un allègement et une plus grande efficacité ?

En libéralisant, c'est-à-dire en respectant le principe personnaliste et le principe de subsidiarité. L'État n'a pas à intervenir, surtout de façon monopolistique, dans la création monétaire, l'éducation de nos enfants, les transports en commun, les assurances sociales, la santé, etc.. Son seul rôle doit être la protection de la vie, de la liberté, de la propriété, de la sécurité des citoyens. Tout le reste s'effectue via l'impôt, c'est-à-dire par le vol. Voir à ce sujet le texte de Frédéric Bastiat : « [La Loi](#) ».

La famille est cellule de base de la société. Sa définition légale est cependant de plus en plus floue. Comment dans ce contexte définiriez-vous la politique familiale ?

La famille naturelle (union d'un homme et d'une femme à travers le mariage dans le but d'engendrer et d'élever les enfants, les doter d'une éducation morale, offrir la sécurité à l'épouse et unir les générations entre elles) préexiste à l'État et il fait partie de la mission des gouvernements légitimes de la promouvoir. Les parents ont le droit (et le devoir) d'éduquer leurs enfants pour leur bien sans interférences de l'État

Quel est son but ? Que préconisez-vous comme mesures pour protéger les familles en France, les encourager dans leur œuvre d'éducation et de préparation de l'avenir, leur rendre justice ?

Il faut libérer les familles. Lors du récent VIe Congrès mondial des familles, à Madrid, l'étatisme, l'atomisation de la société, les nouvelles lois et les politiques publiques ont été particulièrement désignés comme les principaux facteurs de corruption de l'essence et de la dignité de la famille. Il faut donc lutter contre ces facteurs.

Comment selon vous devrait se concrétiser la priorité aux plus pauvres (en matière de retraites, logements et santé par exemple) ?

En libérant les marchés, comme indiqué plus haut. Voir le Compendium de la DES, chapitres 347 et suivants.

Les libertés religieuses et de conscience sont des piliers de notre République. Ces deux principes s'incarnent souvent dans une bonne pratique de la laïcité sur le plan politique. Pourtant ce terme est ambigu et au cœur de bien des débats. Comment définiriez-vous la laïcité et comment s'applique-t-elle en politique ?

La définition de mon dictionnaire Larousse me conviendrait peut-être (« Système qui exclut les Églises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement public » si le « pouvoir politique ou administratif » était pris dans un sens très restrictif. Parler, par exemple d'enseignement public ne me convient pas du tout : l'État n'a pas à interférer dans l'enseignement, qui relève du privé et, en particulier, de la famille.